



# DÉVELOPPEMENT RURAL

## L'agriculture une composante centrale de la ruralité

Les acteurs du programme de développement rural wallon se sont retrouvés à la ferme de Mehaignoul (Eghezée) à l'occasion de la fin de programmation de la PAC 2007-2013. L'objectif était de mettre en avant les thématiques soutenues par la Wallonie et l'Europe à travers le Programme de Développement Rural, ainsi que différentes facettes de la ruralité wallonne, dont l'agriculture est l'une des composantes importantes.

L.S.



*Cette journée a permis de mettre en avant la dynamique qui anime la vie rurale wallonne. Si l'agriculture n'est qu'une des composantes de la ruralité, elle n'en est pas moins un élément central.*

### Petit rappel

La politique de développement rural constitue ce que l'on appelle le 2ème pilier de la PAC qui accompagne la politique des marchés. Le 1er pilier se concentre sur l'octroi d'une aide de base au revenu des agriculteurs, tandis que le 2ème pilier soutient l'agriculture comme fournisseur de biens publics dans ses fonctions environnementales et sociétales, ainsi que les zones rurales dans leur développement. La politique de développement rural européenne propose un menu de mesures dans lequel les Etats membres choisissent celles qui conviennent le mieux aux besoins de leurs zones rurales.

### Une mise en réseau des acteurs du monde rural

Chaque opération de développement rural est cofinancée par le Fonds européen FEADER et par l'Etat membre (dans notre cas la Région Wallonne).

Les partenaires les plus représentatifs au niveau national, régional et local, dans les domaines économique, social, environnemental,... concernés par des démarches de développement rural doivent être impliqués.

La commission permanente du réseau de Développement Rural Wallon qui définit et suit le programme d'actions est par exemple composée d'une trentaine de membres. On y retrouve l'Association des Centres culturels, Accueil Champêtre en Wallonie, Commissariat Général au Tourisme, Fédération des Parcs naturels, Fédération de l'Energie d'origine renouvelable et alternative (EDO-RA), Fédération des industries alimentaires (Fevia), Fédération des Jeunes Agriculteurs, Fondation Rurale de Wallonie, Fédération Unie des Groupements d'Éleveurs et Agriculteurs, Fédération Wallonne de l'Agriculture, les Groupes d'Action Locale, les Plus Beaux Villages de Wallonie, le réseau des Agences de Développement Local, DG Agriculture,

Ressources Naturelles et Environnement (3), DG Aménagement du Territoire, Patrimoine, Logement et Energie, DG Economie, Emploi et Formation, Union des Classes Moyennes, Union Wallonne des Entreprises et Valbiom.

Un Comité d'appui scientifique composé de partenaires académiques apporte son expertise. Une Cellule d'Animation (CAR) est chargée de l'animation du Réseau.

Un réseau européen de développement rural est mis en place sur base du même modèle.

### Les principaux axes d'intervention

La politique de développement rural est construite autour de quatre axes d'intervention (3 axes thématiques et un axe horizontal). Les trois axes thématiques correspondent aux trois objectifs principaux de l'Union européenne en matière de développement rural. Chaque axe contient un certain nombre de mesures

que l'Etat-membre peut choisir de mettre en œuvre afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'axe.

### **AXE 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et forestier**

Pour cet axe, les mesures sont réparties en trois groupes :

- renforcer le potentiel humain.
- développer le capital physique et promouvoir l'innovation.
- améliorer la qualité de la production et des produits.

Les organismes qui proposent des cours de type A (agriculture en générale), B (reprise) ou C (spécialisation) et des stages en fermes comme la FJA ou la FUGEA bénéficient par exemple de ce type de soutien. Les aides accordées lors de la reprise de fermes (on en compte une petite centaine chaque année en Wallonie), de projets d'extension ou de modernisation ou de diversification font également partie de l'axe 1. Des projets innovants, dans les domaines viticoles ou de la filière du chanvre sont par exemple soutenus.

### **AXE 2 : Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural**

Les mesures de cet axe concernent l'utilisation durable des terres agricoles et sylvicoles.

Cet axe concerne toutes les mesures agro-environnementales (MAE) comme les tournières, fauche tardive, soutien des races locales menacées, plantation de haies et d'arbres, prairies naturelles à haute valeur biologique, etc.

### **AXE 3 : Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale**

Trois groupes de mesures relèvent de l'axe 3 :

- diversification de l'économie rurale.
- amélioration de la qualité de la vie en milieu rural.
- formation professionnelle et acquisition de compétences et animation.

Cet axe permet de soutenir les PME

rurales actives dans le domaine agro-alimentaire ou la transformation de production locales comme le bois.

Dans le domaine touristique, l'ASBL accueil Champêtre a par exemple été soutenue dans la mise en place de circuits touristiques champêtres permettant de découvrir le monde agricole et les produits de terroirs. L'ASBL « Les Plus Beaux Villages de Wallonie » a équipé son réseau de village de promenades audio-guidées. A Les Bons-Villers, l'aide du réseau Rural a aussi permis de réaménager l'ancienne maison communale en maison multiservices qui regroupe une série de services de proximité (point Poste, délivrance de certains documents administratifs...).

### **Axe 4 : Leader**

Un quatrième axe horizontal, l'axe Leader, est une stratégie locale de développement qui permet de réaliser des objectifs d'un ou de plusieurs des trois axes thématiques (approche intégrée). Les Groupes d'Actions Locales (GAL) sont un des bénéficiaires de ce programme Leader. Il s'agit d'un groupement d'acteurs locaux structurés juridiquement, en ASBL par exemple, et animé par une équipe technique. Ils doivent être composés de partenariats public-privé (institutions locales, associations, particuliers, ...) avec au moins 50% de partenaires privés.

Un soutien a par exemple été accordé à Point ferme (Ouffet), un réseau de points de dépôts où sont livrés des produits de 14 producteurs du Condroz Liégeois. Ils peuvent être commandés par internet.

Le GAL 100 villages qui regroupe les communes d'Amel, Büllingen, Burg-Reuland Bütgenbach et Saint-Vith a développé un tissu de sociétés actives dans la filière bois, la construction durable et les énergies renouvelables en vue de promouvoir les systèmes de construction durables.

Les communes de Ciney, Hamois et Havelange se sont associées au sein d'un GAL en vue de mettre en avant leurs atouts patrimoniaux, touristiques et agricoles à travers des événements comme la Fête de la fraise ou la route du Fromage. La Coopérative fermière de la Gaume est née de la coopération

du GAL Cuestas composé de 5 éleveurs et d'un boucher développe des productions locales comme le Bœuf des Prairies Gaumaises, les porcs bio de la Gaume.

### **Envie d'en savoir plus ?**

Durant ces 5 années, le Réseau rural a mené des actions dans les domaines suivants :

- Energie et agriculture ;
- Erosion, coulées boueuses et inondations ;
- Jeunes agriculteurs et agriculture multifonctionnelle ;
- Agroforesterie ;
- Alimentation et territoire ;
- Tourisme et loisirs de proximité ;
- La mobilité en milieu rural ;
- Coopération transcommunale ;
- Travail prospectif sur l'évolution possible du monde rural ;
- Les entreprises en milieu rural.

Une série de publications et de vidéos sur ces différentes thématiques sont consultables via le site internet du réseau rural ([www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)). Le trimestriel « Ruralités » auquel vous pouvez également vous abonner gratuitement vulgarise également les actions menées.

### **La programmation 2014-2020**

La nouvelle programmation européenne est en marche et, en ce qui concerne la Wallonie, sera bientôt validée par l'Europe. Le deuxième pilier représente environ 15% du budget total de la PAC soit 660 millions d'euros sur 7 ans. La Wallonie apporte 60% du financement et l'Europe les 40 autres.

Les principales nouveautés à signaler sont : la mise en place d'un réseau de conseillers qui favoriseront l'innovation en agriculture, de nouvelles mesures en faveur de l'agriculture sociale et de l'agroforesterie, ou encore un soutien renforcé aux coopératives agro-alimentaires.

Les aides à l'investissement sont maintenues et leur octroi sera désormais soumis à une analyse qualitative. De nouveaux critères seront appliqués



*Une série de publications et de vidéos consultables via le site internet du réseau rural illustre les actions menées.*

pour déterminer le taux de l'aide accordée. Dès 2015, agriculteurs, éleveurs, forestiers, opérateurs touristiques, communes,... seront informés des opportunités par des séances d'information organisées dans toute la Wallonie. Ouvrez l'œil !

### **Conclusion**

Cette journée a permis de mettre en

avant la dynamique qui anime la vie rurale wallonne. Cela se traduit par un foisonnement d'initiatives locales. Si l'agriculture n'est qu'une des composantes de la ruralité, elle n'en est pas moins un élément central. Il est donc important que les agriculteurs et les associations les représentants s'impliquent activement dans les activités du réseau rural de Wallonie qui les concernent directement mais aussi indirectement.

### **Pour plus d'infos**

Cécile Schalenbourg

Cellule d'Animation du Réseau wallon de Développement rural

Rue de Liège, 83 - 4357 LIMONT

GSM : 0475/93 63 61

Email : [c.schalenbourg@me.com](mailto:c.schalenbourg@me.com)

site internet : [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)